



Antoine de Cockborne

Biosyl

Chemin des champs Bailly

58200 Cosne sur Loire

A l'attention de Monsieur Sylvain Angerand

Canopée Forêts Vivantes

13 rue Marcel Chuteaux

49100 Angers

Cosne-sur-Loire

23 mars 2020

Monsieur,

Nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de discuter lors de votre visite du 2 juin sur le site de l'usine Biosyl à Cosne sur Loire.

Malgré l'introduction illégale sur le site industriel de Biosyl, j'ai répondu à vos questions, écouté attentivement vos commentaires et eu le sentiment de partager avec vous le souhait d'une gestion durable des forêts. Les équipes de "Sur le front" qui vous suivaient ont été quant à elles accueillies sur le site en parfaite transparence. En résumé, un dialogue a semblé s'instaurer.

Avec l'équipe de l'émission "Sur le Front" vous vous intéressiez particulièrement à des rondins de gros diamètres présents sur le parc à bois contestant la légitimité de leur coupe et de leur transformation en granulés de bois. J'ai répondu à ces deux points directement lors de la rencontre et en complément une réponse a été adressée par courrier électronique au journaliste.

Les réponses apportées n'ont pas été diffusées ou que très parcellairement. En revanche, vous avez clairement affirmé dans ce reportage que Biosyl transformait des chênes centenaires en granulés. Vous avez également contesté notre choix de recourir à des labels pour tracer la provenance de nos matières premières. Or :

- Les rondins de gros diamètres mis en cause dans le documentaire sont utilisés exclusivement comme mur anti-bruit sur le parc à bois et non transformés en granulés. Ce mur anti-bruit a été constitué en plusieurs années, et est enregistré comme tel dans les plans de l'usine. Ce mur a été élevé à partir de rondins défectueux ou malades les rendant impropres à être sciés. Une expertise réalisée devant huissier l'a démontrée sans ambiguïté après votre visite. Contrairement à la présentation que fait le reportage, Biosyl n'utilise pas de chênes centenaires pour fabriquer du granulé.

Biosyl

- Dans le débat qui oppose différents experts sur l'utilité des coupes rases, Biosyl s'en remet au droit et aux pratiques partagées pour une gestion durable des forêts (certification PEFC). Les rondins de bois transformés au sein de l'usine Biosyl sont tous issus de forêts gérées durablement et n'ont pas d'autres utilisations possibles que le bois d'énergie ou le bois d'industrie (papier ou panneaux).

A toutes fins utiles, je me permets de vous préciser qu'il n'existe aucun bénéfice économique pour Biosyl à recourir à des bois de grande de taille. En effet, le prix des bois de grande taille (utilisés comme bois d'œuvre pour des constructions) est 6 fois plus élevé que ceux des rebuts (bois d'énergie ou d'industrie utilisés pour le papier ou les panneaux).

Biosyl œuvre au quotidien pour une énergie propre et respectueuse de la gestion durable des forêts et s'étonne donc de la présentation que le documentaire "Sur le front" a faite de ses activités et des informations que vous relayez sur votre site.

Au regard de vos prises de position, il m'avait semblé que le dialogue était un élément cardinal de votre démarche, vos propos dans le reportage et sur le site de votre association semblent prouver le contraire.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes meilleures salutations.

Antoine de Cockborne

